

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 5

Anhang: Vie pratique
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

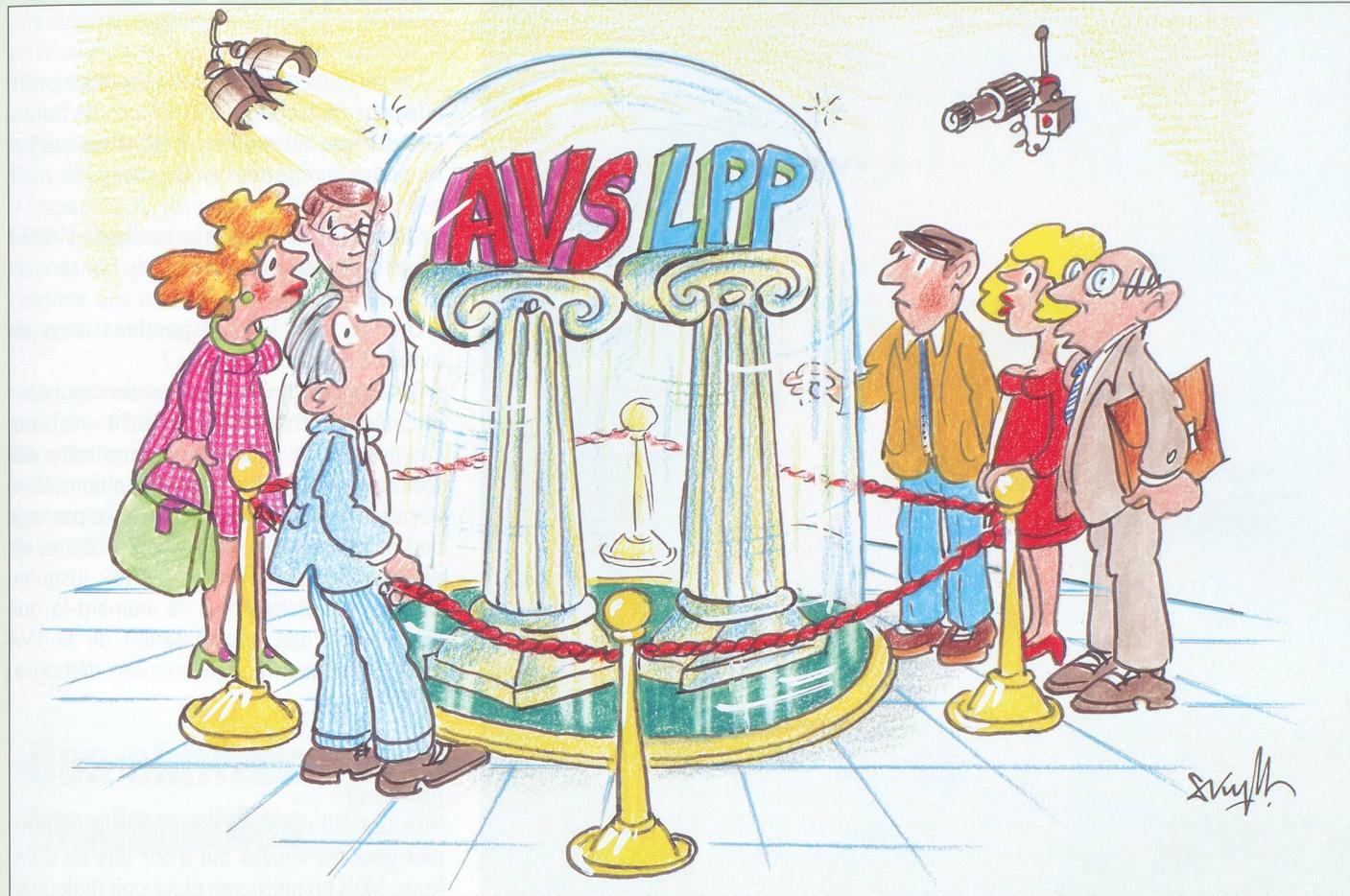
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Vos rentes ne sont pas menacées!

Depuis quelques semaines, les journaux remettent en cause le système des rentes AVS et LPP (2^e pilier). Le vieillissement de la population posera un problème dans une dizaine d'années, mais des solutions sont d'ores et déjà à l'étude.

Pass une semaine ne se passe sans que les titres des journaux ou les émissions économiques de la radio et de la télévision ne mettent en cause le versement des rentes AVS et du 2^e pilier. Certes, l'effondrement boursier n'engendre pas un optimisme béat, les gigantesques réserves s'érodent un peu et l'avenir demeure incertain. Alors, pour y voir clair dans l'embrouillamini d'informations plus ou moins fiables, nous avons ren-

contré Jürg Brechbühl, sous-directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Placé au cœur du problème, il se montre serein et s'attache à trouver des solutions, plutôt que de céder à la panique. »»

Enquête

Ce mois... dans Vie pratique

27 Enquête

Vos rentes ne sont pas menacées

31 Droits - Consommation

Un lien entre les générations

32 Pro Senectute

L'initiative sur la santé

36 Assurances

Droits des handicapés

37 Sexologie

38 Agenda

40 OCPA et cantons



Jürg Brechbühl, sous-directeur de l'OFAS, reste serein face à l'avenir.

«La situation restera stable jusqu'en 2011!»

– Les recettes et les dépenses se sont pratiquement équilibrées à 29 milliards de francs. Le déficit de 191 millions a été provoqué par les pertes enregistrées en Bourse.

– Quelle est la fortune actuelle de l'AVS ?
– Elle se monte à 23 milliards de francs.

– Quelles sont les perspectives dans un avenir de cinq ou dix ans ?

– On a calculé qu'avec les mesures qui sont discutées dans le cadre de la 11^e révision, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, certaines réductions dans le cadre des rentes de veuves et le passage de l'adaptation des rentes de 2 à 3 ans, on peut continuer de financer l'AVS jusqu'en 2011. C'est seulement à ce moment-là que l'on prévoit une augmentation de la TVA pour compenser le vieillissement démographique.

– Les rentes de veuves seront-elles supprimées ?

– Le Conseil national prévoit de les supprimer pour les veuves qui n'ont pas eu d'enfants. Mais on mettra en place une réglementation transitoire pour les femmes de plus de 50 ans.

Augmentation de la TVA

– On parle régulièrement de l'augmentation des cotisations, d'une diminution des rentes, voire de l'augmentation de l'âge de la retraite, pour compenser le phénomène démographique. Quelle est la part de la réalité, dans toutes ces mesures ?

– Actuellement, il y a quatre actifs pour un rentier. Dans quelques années, ce rapport va tomber au-dessous de trois. Si les rentes devaient être financées uniquement par les actifs, la charge des cotisations deviendrait trop lourdes. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé d'augmenter la TVA. Selon nos calculs, le financement de l'AVS sera alors assuré pour les quinze prochaines années, soit jusqu'en 2018.

– Ne faudrait-il pas, à long terme, se poser la question d'une augmentation de l'âge de la retraite ?

– Pour le moment, cette question n'a pas été abordée. Le Conseil fédéral nous a chargés

Générations: Les retraités sont très inquiets. Quelles sont aujourd'hui les réserves de l'AVS ?

Jürg Brechbühl: L'AVS est financée sur la base d'un contrat de générations. Les réserves sont donc constituées par les enfants et les petits-enfants des rentiers d'aujourd'hui, qui travaillent et financent les prestations par

leurs cotisations. De ce point de vue, l'AVS est une assurance solide, qui aura cependant des problèmes à résoudre à l'avenir, occasionnés principalement par l'évolution démographique.

– En 2002, quelle a été la part des cotisations perçues et celle des rentes versées ?

11^e révision de l'AVS en 2005 ?

Dans le meilleur cas, la 11^e révision de l'AVS pourrait être votée par l'Assemblée fédérale lors de la session de juin prochain. Mais il y a droit de référendum facultatif sur les modifications de la loi sur l'AVS et un référendum obligatoire concernant la modification de la Constitution, qui prévoit l'augmentation de la TVA en faveur de l'AVS.

D'ici à 2013, il est prévu d'augmenter la TVA de 2,5% (1,5 point pour l'AVS, 1 point pour l'AI). Ainsi, la 11^e révision de l'AVS entrerait en vigueur dès 2004. Pourtant, en tenant compte du droit de référendum et des votations qui en découleraient, on peut raisonnablement espérer sa mise en place en janvier 2005.

d'étudier un programme sur l'avenir de l'AVS. On a aussi analysé les conséquences d'une augmentation de l'âge de la retraite, mais pas avant une dizaine d'années. Les décisions ultérieures seront prises dans le cadre de la 12^e révision de l'AVS.

– Peut-on craindre à l'avenir une diminution des rentes ?

– Depuis 1980, les rentes AVS sont adaptées tous les deux ans. Le Parlement a décidé de ralentir ce rythme à trois ans, mais la loi contient une exception si le renchérissement dépasse le seuil de 4%.

– Les retraités du pays ne devront donc pas faire d'importants sacrifices financiers dans les années à venir ?

– Hormis le ralentissement de l'adaptation des rentes, la situation restera stable jusqu'en 2011.

Propos recueillis
par Jean-Robert Probst

Des chiffres implacables

Natalité en baisse. En 1900, on comptait 3,7 enfants par femme en moyenne. Ce chiffre a passé à 2,6 en 1946 et a chuté à 1,5 en l'an 2000.

Moins d'actifs. En 1950, il y avait 4,3 actifs pour un retraité. En 2003, il n'y en a plus que 4. En 2015, il y en aura 3,1 et en 2030, 2,5.

Retraites plus longues. En 1948, l'espérance moyenne de vie était de 65 ans. Aujourd'hui, elle est de 77 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes. Elle augmente d'un an tous les dix ans. En 2030, elle sera donc de 80 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes.

Age de la retraite. Il est fixé à 67 ans (hommes et femmes) au Danemark, à 66 ans en Irlande, généralement à 65 ans en Europe sauf en France (60 ans hommes et femmes), en Autriche (65 ans et 60 ans), en Grande-Bretagne (65 et 60) et en Italie (65 et 60). En Suisse, hommes et femmes seront à égalité (65 ans) en 2010.

Un 2^e pilier très surveillé

L'an passé, les caisses de pension ont perdu 40 milliards de francs à cause de l'effondrement boursier. Pas de panique, la situation n'est pas désespérée !

La moitié des quelque 9000 caisses de pension que compte le pays sont aujourd'hui en infraction. Cela signifie qu'elles seraient incapables de rembourser l'ensemble des assurés si ces derniers demandaient à retirer leur avoir du jour au lendemain. Heureusement, cette situation ne risque pas de se produire. Mais il va falloir sérieusement songer à renflouer ces caisses qui gèrent, avec plus ou moins de bonheur, des sommes considérables.

L'OFAS tient le rôle de surveillant au niveau des caisses actives sur le plan national. Cela concerne les grandes fondations communes et collectives, souvent gérées par des assurances. Une institution officielle surveille les caisses plus modestes dans chaque canton.

Avant la crise boursière, les institutions de prévoyance investissaient à peu près un tiers de leur fortune en Bourse, d'où une importante érosion de leurs fonds. A l'OFAS, les experts examinent plusieurs mesures qui augmenteraient la marche de manœuvre des institutions de prévoyance, afin de redresser la situation et corriger le découvert.

Existe-t-il un danger de voir des caisses de pension privées de liquidités et donc incapables de faire face à leurs engagements vis-à-vis de leurs assurés ? «Un danger peut exister dans l'hypothèse où une caisse est constituée de beaucoup de rentiers et se trouve en découvert, explique M. Brechbühl. Alors, la nécessité de remettre le financement en ordre est manifeste. Dans le cas où une entreprise serait touchée par une restructuration économique, il y aurait ce que l'on appelle une liquidation partielle de la caisse de pension. Le découvert peut être transmis aux assurés. Dans ce cas-là, ces derniers

risquent de devoir prendre en charge un découvert, ce qui affaiblirait leur capital de vieillesse.»

Fonds de garantie

La Confédération n'assure pas les pertes des caisses de pension. En revanche, la prévoyance professionnelle dispose d'un fonds de garantie, financé par la totalité des caisses, qui assure les pertes provoquées par l'insolvabilité d'une caisse de pension jusqu'à un revenu assuré de 113 000 francs.

On sait aujourd'hui que le taux actuel de 7,2% passera progressivement à 6,8% dans les dix ans à partir du moment où la première révision entrera en vigueur. Cela signifie-t-il que le pouvoir d'achat des futurs rentiers va baisser ? «Non, car la première révision LPP contient des mesures qui compenseront les diminutions de rente, précise M. Brechbühl. Le Conseil fédéral et le Conseil des Etats veulent augmenter les bonifications de vieillesse et le Conseil national veut déduire le montant de coordination et renforcer le capital-vieillesse, afin de compenser la diminution du taux de conversion. Les futurs rentiers ne toucheront donc que le 6,8% de leur capital, mais sur une somme plus élevée, ce qui ne devrait en fait rien changer.»

Actuellement, on assiste à une disparité assez bizarre. Lors du décès d'un assuré à la LPP, sa veuve touche le 60% du capital restant. Or, rien n'est prévu pour les éventuels veufs, qui ne touchent plus rien de la part de leur conjointe. «Dans le cadre de la première révision de la LPP, une rente de veuf sera introduite», affirme Jürg Brechbühl.

J.-R. P.

■ Je suis divorcée, et j'ai trois enfants, dont deux fils Alain et Jean-Charles, ainsi qu'une fille Béatrice. Je précise qu'Alain est célibataire et n'a pas d'enfant, que Jean-Charles est marié et a un fils et que Béatrice est divorcée et a deux enfants. Madame L.A.

Succession simple, qui hérite?

Lorsqu'une personne non mariée (divorcée, veuve ou célibataire) décède, la loi prévoit qu'en l'absence d'un testament, chacun de ses enfants héritera, à part égale, de ses biens. Ainsi, Alain, Jean-Charles et Béatrice recevront chacun un tiers de la succession de leur mère.

Relevons que si l'un des enfants est prédécédé (c'est-à-dire qu'il décède avant sa mère), et qu'il ne laisse pas de descendant (Alain, par exemple), ses frères et sœurs recevront sa part.

Ainsi, Jean-Charles et Béatrice auront la moitié de la succession.

Par contre, si l'enfant prédécédé a lui-même des descendants (cas de Jean-Charles et de Béatrice), sa part ira à ses propres enfants et n'augmentera pas la part des frères et sœurs.

Rappelons aussi que les beaux-fils et les belles-filles n'héritent pas. Ainsi, si Jean-Charles décède, son épouse n'aura aucune part dans la succession de Madame L.A.

Quant à Yvan, frère de Madame L.A., il n'héritera pas non plus de sa sœur. En effet, dès qu'il y a des enfants (ou petits-enfants) tous

les autres membres de la famille (père et mère, frères et sœurs, neveux et nièces, grands-parents, cousins et cousines, etc.) sont exclus de la succession. Si Madame L.A. souhaite tout de même faire bénéficier ces autres parents d'une part de ses biens, elle devra faire un testament. Mais elle ne pourra leur attribuer qu'une part de ses avoirs, car les enfants sont des héritiers réservataires et leur part minimale est des trois quarts.

Helvetio Gropetti

»» La rédaction tient à votre disposition les adresses des

permanences et consultations juridiques des différents cantons de Suisse romande auxquelles vous pouvez recourir gratuitement ou moyennant une modique participation.

Des questions ?

Ecrivez à notre conseiller juridique:
Générations
Rubrique droits
Case postale 2633
1002 Lausanne
Fax 021 321 14 20

Consommation

La chasse au gaspi



J.-C. Curchod

Dans la maison, de nombreux appareils électriques sont particulièrement gourmands en énergie. Qu'ils consomment en cachette.

Saviez-vous que la consommation en électricité de tous les téléviseurs, laissés en mode veille, en Suisse, équivaut à ce

que consomme une ville de 13 000 habitants? Un gaspillage phénoménal qu'il est possible de limiter. Lorsque vous éteignez votre téléviseur à partir de votre télécommande, vous le laissez en stand-by, c'est-à-dire qu'il demeure sous tension.

Pour le désactiver vraiment, il faut appuyer sur le bouton du téléviseur lui-même. Un cas vite réglé. Mais il y a quantité d'autres appareils qui tournent en continu sans qu'on s'en aperçoive vraiment.

Prenez par exemple un magnétoscope vidéo. Même éteint, il utilise du courant électrique.

trique, puisqu'il possède une horloge qui tourne en permanence. Cet affichage de l'heure est nécessaire dans la mesure où l'on programme des enregistrements d'émissions. Mais il existe aussi des chaînes stéréo qui vous donnent l'heure, sans que vous le lui ayez vraiment demandé.

Même problème pour la cuisinière qui vous informe du temps qui passe et du radio-réveil qui égrène imperturbablement les secondes même en votre absence. Et que dire de la machine à café expresso allumée toute la journée, qui consomme autant que pour produire douze bonnes tasses de café? Certaines lampes halogènes vous prennent également

au piège. Vous baissez le variateur jusqu'à extinction de la lumière? Le transformateur poursuit sa consommation tranquillement à votre insu! L'ordinateur travaille lui aussi tous feux éteints.

Si vous voulez limiter votre consommation, pensez donc à ôter les prises de tous ces appareils inutiles en cas d'absence prolongée et limitez les appareils qui vous donnent l'heure à tort et à travers.

Bernadette Pidoux

»» Pour en savoir plus, commandez la brochure «Info et Intox font le ménage», auprès du Service de l'énergie de votre canton, ou internet: www.info-energie.ch.

Le livre, un lien entre les générations

Pour la septième année consécutive, le 3 mai, dans le cadre du Salon du Livre de Genève, la Fondation Pro Senectute a remis le Prix Chronos décerné par un jury de juniors et un jury de seniors.

C'est en 1996 que la Fondation nationale de gérontologie a créé, à Paris, le Prix Chronos qui, chaque année, récompense les meilleurs ouvrages de littérature enfantine et de jeunesse traitant de l'avance en âge, du parcours de vie et des relations entre les générations. Dès 1997, Pro Senectute prend le relais en Suisse romande et, pour approfondir la rencontre entre les générations, innove en soumettant les ouvrages sélectionnés à un double jury, l'un constitué d'enfants de dix à treize ans, l'autre de personnes âgées. Le Prix Chronos-Pro Senectute connaît, comme son homologue français, un succès croissant, tant auprès des juniors que des seniors. Cette année, ce ne sont pas moins de cinquante-deux biblio-

thèques de jeunesse et vingt-deux EMS qui, dans toutes les régions de Suisse romande, ont participé à cette compétition littéraire originale.

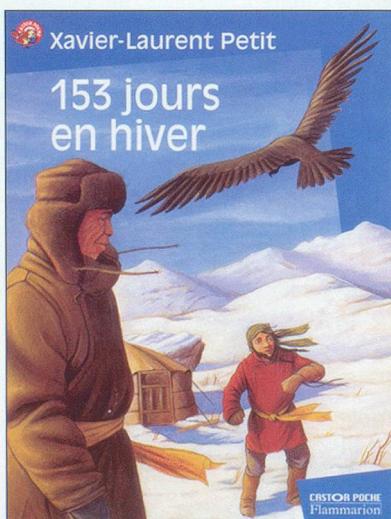
« Chaque année, dès avril, on procède à la sélection des huit ouvrages qui seront soumis au verdict des deux jurys à partir de la rentrée scolaire, explique Doris Wahlen, coordinatrice du Prix Chronos au secrétariat romand de Pro Senectute. La liste est établie sur la base des propositions du comité de lecture de Chronos France, en coopération avec des enseignants, des groupes de jeunes lecteurs et des bibliothécaires de Suisse romande qui peuvent également formuler leurs propres suggestions. » Les bulletins de vote permettent à chaque participant d'indiquer l'ouvrage qui a

sa préférence, mais aussi de formuler un bref commentaire sur chacun des huit livres soumis à son appréciation. Ces regards croisés de deux générations sur les mêmes œuvres ont permis à Doris Wahlen d'accumuler, au fil des ans, une riche information sur les intérêts et les goûts littéraires des jeunes et des aînés. Ces données feront bientôt l'objet du travail de diplôme d'un futur bibliothécaire.

Différences et convergences

L'expérience prouve que les choix des enfants et des personnes âgées divergent parfois sensiblement. Ces dernières tendent à écarter les ouvrages qui traitent de la mort, par exemple, alors que les enfants sont très

Prix Chronos 2003



Le roman de Xavier-Laurent Petit a fait l'unanimité des deux jurys du Prix Chronos – Pro Senectute 2003. Il raconte l'histoire de Galshan, une adolescente dont la mère, enceinte, doit garder le lit, et qui va vivre près de cinq mois avec Baytar, son «vieux fou» de grand-père, un berger illétré perdu dans la steppe mongole avec ses chevaux, son troupeau de trois cents moutons et ses deux chiens. 153

jours pour apprendre à se connaître et à s'aimer. Le rude vieillard enseigne à sa petite-fille les gestes essentiels d'un savoir ancestral, l'initie même à l'art de la fauconnerie traditionnellement réservé aux hommes, tandis qu'elle lui permet de découvrir d'autres horizons en lui faisant la lecture du roman de Hemingway *Le Vieil Homme et la Mer*. Une tendresse très forte naît entre ces deux êtres qui,

assaillis par les loups, tenaillés par la faim, affrontent ensemble la menace de la mort blanche et survivent grâce aux maigres proies que leur apporte l'aigle dressé par la jeune fille. Un petit roman dense et prenant, riche en émotions vraies.

» *153 Jours en Hiver*, de Xavier-Laurent Petit, Editions Flammarion, 172 p.



Remise du Prix Chronos – Pro Senectute 2002.

Adresses utiles

Pro Senectute Bienné
 Quai du Bas 92, c.p. 372,
 2501 Bienné
 e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
 Tél. 032 322 75 25
 Fax 032 322 75 51

Pro Senectute Jura bernois
 Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
 e-mail: jura-bernois@be.pro-senectute.ch
 Tél. 032 481 21 20
 Fax 032 481 15 10

Pro Senectute Fribourg
 Rue Saint-Pierre 10, c.p. 566,
 1701 Fribourg
 e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
 Tél. 026 347 12 40
 Fax 026 347 12 41

Pro Senectute Genève
 Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
 e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
 Tél. 022 807 05 65
 Fax 022 807 05 89

Pro Senectute Jura
 Centre d'action sociale des aînés
 Av. de la Gare 49, c.p. 800,
 2800 Delémont
 e-mail: info@ju.pro-senectute.ch
 Tél. 032 421 96 10
 Fax 032 421 96 19

Pro Senectute Neuchâtel
 Secrétariat cantonal
 et bureau régional La Chaux-de-Fonds
 Av. Léopold-Robert 53,
 2301 La Chaux-de-Fonds
 e-mail: info.pro-senectute.cf@ne.ch
 Tél. 032 911 50 00
 Fax 032 911 50 09

Bureau régional Neuchâtel
 Rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel
 e-mail: info.pro-senectute.ne@ne.ch
 Tél. 032 729 30 40
 Fax 032 729 30 41

Pro Senectute Vaud
 Maupas 51, c.p. 752
 1000 Lausanne 9
 e-mail: direction@vd.pro-senectute.ch
 Tél. 021 646 17 21
 Fax 021 646 05 06

Pro Senectute Valais
 Siège et centre d'information
 Rue des Tonnelliers 7, 1950 Sion
 e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
 Tél. 027 322 07 41
 Fax 027 322 89 16

attirés par cette thématique. Il arrive aussi que certains ouvrages rallient les suffrages des deux jurys; c'est ainsi que, cette année, le roman de Xavier-Laurent Petit, publié en 2002 chez Flammarion, cumule les prix décernés par les juniors et les seniors.

«Ce qui est passionnant, s'enthousiasme Doris Wahlen, ce sont précisément les échanges et les discussions que suscitent ces lectures communes. Cela permet, au sein des familles et dans les EMS, d'aborder, avec une certaine distance critique, des questions parfois taboues, comme la mort ou la maladie d'Alzheimer. Notre Prix Chronos favorise le dialogue entre les générations, la rencontre entre les grands-parents et leurs petits-enfants qui contractent parfois le virus de la lecture. Nous poursuivons les mêmes objectifs que *Lire et faire lire*, programme qui fait appel à des retraités bénévoles pour communiquer le plaisir de lire aux enfants de cinq à dix ans. Au Salon du Livre, nous partageons d'ailleurs le même stand, jouxtant celui du magazine *Générations* qui soutient ces deux initiatives.»

Animations

Pour les écoles, les bibliothèques et les homes qui participent au projet, c'est aussi l'occasion d'organiser des animations stimulantes. A Missy, petit village de la Broye vauvoise, la bibliothécaire programme des rencontres au cours desquelles les participants

commentent leurs lectures et confrontent leurs opinions. Des enseignants étudient en classe la sélection proposée. L'animateur de l'EMS La Colline, à Chexbres, a enregistré un CD de quatorze chansons avec des écoliers et des personnes âgées. A Genève, Mme Jiménez, comédienne et animatrice socioculturelle de l'EMS du Petit-Saconnex, prépare, avec quinze résidants et une vingtaine d'enfants de 5 à 11 ans, deux sketches qui ont été présentés lors de la remise des prix, au Café littéraire du Salon du Livre. En montant ce spectacle, elle a pu se rendre compte que «la rencontre entre les générations permet de dépasser les stéréotypes véhiculés par la société sur la vieillesse et la jeunesse».

Dédier un prix littéraire au dieu Chronos, c'est rappeler, sans doute, que la fuite du temps est un thème récurrent de la littérature française; c'est rappeler aussi que le temps se mesure depuis toujours en générations. Au contact des autres âges de la vie, chacun prend conscience que son existence s'inscrit dans une histoire commune; le dialogue entre les générations permet de jaloner les étapes du chemin parcouru et à parcourir.

Jacques Repond

»» Renseignements et inscriptions:
Doris Wahlen, secrétariat romand de Pro Senectute Suisse, Rue du Simplon 23, 1800 Vevey 1; tél.: 021 925 70 10, fax: 021 923 50 30, e-mail: doris.wahlen@sr-pro-senectute.ch

Souffrant, le système de santé suisse? Un truisme en cette décennie de hausses continues des primes, qui explique la pluie de remèdes, du simple cataplasme à l'opération lourde, prônés pour soigner le malade. Le peuple se prononcera, le 18 juin, sur un traitement mis au point par le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse.

Assurance maladie: adieu à la prime par tête

L'initiative populaire fédérale «La santé à un prix abordable», dite aussi initiative-santé, soutenue entre autres par la Fédération romande des consommateurs, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) et la Fédération des associations de retraités et de l'entraide en Suisse (FARES), propose deux médications. Elle prône d'une part un changement fondamental du système de financement et, d'autre part, des mesures pour stabiliser les coûts.

Calcul de primes

Quelle sera votre prime en cas d'acceptation de l'initiative sur la santé?

L'association «La santé à un prix abordable», répond à la question par téléphone (031 329 69 94) ou par mail:

info@gesundheit-sante.ch, et sur son site internet: www.gesundheit-sante.ch. Sur le net toujours, le site www.comparis.ch offre des comparatifs. Les adversaires de l'initiative fournissent la plupart de leurs informations sur leur site: www.impotsante-non.ch.

Pierre-Antoine Grisoni / Stratés



L'initiative préconise une surveillance fédérale de la médecine de pointe.

Le premier volet, surtout, alimente les débats, où s'entrechoquent les chiffres, contradictoires selon qu'ils sont articulés par les uns ou les autres. En cas d'acceptation, paiera-t-on moins ou davantage de primes? L'augmentation de la TVA sera-t-elle cruelle ou modérée?

L'initiative demande que les coûts de l'assurance soient en

partie supportés par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – première nouveauté – et – seconde innovation – par des cotisations calculées selon la situation financière de l'assuré (revenu moins Fr. 20 000 et fortune dès un million de francs, précise le texte).

Les calculs des initiateurs montrent que ce système entraînerait

une baisse des primes pour près de 80% des assurés, qui débourseraient alors pour leur assurance maladie, en moyenne suisse, 4,3% de leur revenu imposable. Qui paierait dès lors la charge supplémentaire? Principalement les familles disposant de plus de 200 000 francs de revenus et les célibataires gagnant plus de 100 000 francs, assurant

les défenseurs de «La santé à un prix abordable». Et les fortunes, donc, dès un million de francs, qui seraient imposées de 0,3%. Quant à l'augmentation de la TVA, 1,5 point suffira, estime le comité d'initiative; 1,5 point qui représenterait dans ce cas un quart du financement total, sachant que l'initiative prévoit que cette part, à définir dans une loi, peut monter jusqu'à 50%.

Opposition économique

Les adversaires du texte – notamment Santésuisse, organe faîtier des caisses maladie, mais encore un comité interpartis bourgeois, le Conseil fédéral et le Parlement – assènent d'autres taux, moins optimistes: une augmentation de la TVA jusqu'à 5 points, une imposition du revenu de plus de 5% et de la fortune de plus de 0,8%. En lançant sa campagne, en février dernier, Pascal Couchebin, président de la Confédération et chef du département de l'Intérieur, a même qualifié l'initiative de «peu sociale»: la hausse de la taxe, qui se répercute immédiatement sur le prix des produits, frapperait tout le monde, y compris les bas revenus, doublément désavantagés puisque disparaîtraient encore les subventions dont ils bénéficient aujourd'hui.

Enfin, lui reprochent les opposants, l'initiative supprime toute incitation à adopter un comportement soucieux des coûts (l'un des objectifs manqués des franchises actuelles). Ils se disent, de plus, peu convaincus par l'efficacité des mesures que le texte propose dans son second volet pour maîtriser les coûts de la santé.

Le rôle de la Confédération

En cas d'acceptation, la Confédération sera chargée de réglementer la médecine de pointe et de coordonner les planifications sanitaires cantonales, afin, par

exemple, que les appareils de haute technologie soient achetés uniquement en cas de besoin ou, autre exemple, que ne se multiplient les centres de transplantation.

La Confédération devra aussi fixer un prix maximal pour les

soins et les médicaments; à elle encore de contrôler le nombre de médecins et leur répartition en fonction des besoins de la population et d'intervenir lorsque le volume des prestations est excessif. Cela, tout en veillant à ce que l'efficacité et la qualité

soient au rendez-vous. Car, affirme l'initiative, l'assurance obligatoire garantit à tous les assurés une assistance médicale de qualité adaptée aux besoins et financièrement abordable.

Nicole Rohrbach

Soins à domicile encouragés

Générations a demandé à Giovanna Garghentini Python, secrétaire centrale de l'association «La santé à un prix abordable», de répondre à quelques arguments des adversaires de l'initiative.

– L'initiative socialiste propose de recourir à la TVA, impôt unanimement décrié comme antisocial. N'est-ce pas contradictoire?

– C'est vrai que c'est un impôt antisocial en lui-même, mais par rapport aux primes actuelles, on va vers un mieux! Selon nos calculs, 1,5% suffiront, dont 0,4% seulement se répercuteront sur le prix des biens de consommation courante.

– Ce qui signifie...?

– Un exemple: une personne avec un revenu annuel de 20 000 francs paiera zéro franc

de cotisations – pour autant, bien sûr, que sa fortune ne dépasse pas un million. La hausse de la TVA, de son côté, fera que ses dépenses pour les biens de base augmenteront, en moyenne suisse, de 17 francs par mois... bien peu par rapport à une prime actuelle! Par comparaison, pour un revenu de 90 000 francs, cette hausse représente 53 francs par mois. L'augmentation de 1,5% ne touchera en entier que les produits plus luxueux, comme les voyages, les voitures, les repas au restaurant.

– On reproche aussi à l'initiative de supprimer les subsides.

– C'est faux, ils resteront, puisque l'initiative précise que les prestations de la Confédération et des cantons en faveur du secteur de la santé – et donc les

subsidies – seront au moins égales aux montants de l'année 1997. On aura simplement moins besoin de les utiliser. Et nous insistons pour que l'argent économisé soit consacré aux soins à domicile.

– Quant à la disparition annoncée des franchises...

– C'est encore faux! L'initiative ne dit rien au sujet des franchises.

– Le nouveau système, selon ses opposants, supprimerait la concurrence entre les caisses, concurrence censée faire baisser les prix.

– (Rires) Vous voyez actuellement une concurrence et une baisse des prix, vous? Les caisses pourront toujours la faire jouer dans le secteur des assurances complémentaires.

N. R.

Tableau comparatif entre les primes actuelles (moyennes) et celles calculées selon les données de l'initiative

Cantons	Taux sur le revenu	Prime actuelle (adulte)	Primes en cas d'acceptation de l'initiative			
			Revenu imposable	Fr. 40 000	Fr. 80 000	Fr. 120 000
BE	4,1 %	260. 20		94	251	412
FR	4,3 %	253. 20		98	261	428
GE	5,6 %	389. 60		119	326	537
JU	4,7 %	300. 95		104	281	462
NE	4,9 %	319. 00		108	291	478
VD	5 %	338. 70		109	296	487
VS	3,8 %	211. 20		89	236	387

Parmi les objets qui seront soumis à la votation populaire du 18 mai 2003 figure l'initiative populaire «Droits égaux pour les handicapés».

Handicapés : suppression des inégalités

En décembre 2002, le Parlement a adopté un contre-projet indirect sous la forme d'une loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2004. Le Parlement comme le Conseil fédéral rejettent l'initiative.

Comparaisons entre l'initiative populaire «Droits égaux pour les handicapés» et la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés :

Constructions. L'initiative confère aux handicapés le droit d'accéder à toutes les constructions et installations destinées au public (par ex.: magasins, bâtiments administratifs, postaux ou bancaires, églises, cinémas, stades et parcs). L'obligation d'aménager les lieux pour en permettre l'accès s'appliquerait aussi aux constructions existantes, qu'il soit prévu ou non de les rénover.

La loi confère aux handicapés le droit d'accéder à certaines constructions et installations importantes clairement spécifiées (par ex.: bâtiments administratifs accessibles au public, guichets bancaires et postaux, magasins, cinémas, salles polyvalentes, bâtiments d'habitation importants, etc.). Ce droit d'accès est limité aux nouvelles constructions et aux bâtiments qui doivent de toute façon être rénovés.

Transports publics. L'initiative exige que les handicapés aient immédiatement accès à tous les moyens de transport publics (chemins de fer, bus, tramways, bateaux, avions, funiculaires, etc.).

La loi prévoit un *délai de 20 ans* pour l'adaptation des constructions, des installations et des véhicules. Les systèmes d'émission de billets doivent être adaptés dans les 10 ans.

Prestations publiques. Les prestations fournies par la Confédération, les cantons et les communes devraient être adaptées immédiatement aux besoins des handicapés. Ainsi les guichets devraient être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Comme l'initiative, la loi exige que les services offerts par les collectivités – écoles publiques, bibliothèques, piscines, publications officielles, etc. – soient adaptés aux besoins des handicapés.

Prestations des particuliers. Non seulement l'Etat, mais aussi les particuliers seraient tenus de fournir leurs prestations sous une forme adaptée aux besoins des handicapés et de procéder, s'il y a lieu, à des aménagements spécifiques.

La loi interdit aux particuliers fournissant des prestations au public de traiter les handicapés

de façon discriminatoire. Par contre, les particuliers ne seront pas tenus de prendre des mesures spéciales en faveur des handicapés.

Principe de la proportionnalité. L'initiative n'exige pas l'élimination de l'inégalité lorsque cela n'est pas économiquement supportable. C'est le tribunal qui devrait déterminer, dans chaque cas, si l'élimination de l'inégalité peut raisonnablement être exigée ou non du propriétaire de l'immeuble ou du prestataire.

Le législateur détermine ce qui est économiquement supportable. Il a, par exemple, décidé que les dépenses au titre du réaménagement d'une construction devant de toute façon être rénovée pourraient représenter jusqu'à 5% de la valeur du bâtiment ou 20% des frais de rénovation.

Selon le Conseil fédéral, la loi sur l'égalité pour les handicapés répond à l'objectif majeur de l'initiative. Elle a l'avantage par rapport à cette dernière d'indiquer clairement quelles constructions et quelles prestations sont visées. Elle prévoit les délais d'adaptation nécessaires et autorise des exceptions lorsque le principe de la proportionnalité l'exige. Le caractère économiquement supportable, défini selon les mêmes critères pour toute la Suisse, ne variera pas d'un tribu-

nal à l'autre. Enfin, les coûts inhérents à l'application de la loi seraient supportables.

La réalisation de l'égalité ne passe pas seulement par l'adoption d'une loi spéciale. Elle suppose aussi la prise en considération de la dimension du handicap dans tous les domaines et toutes les matières à régler. Aussi le Parlement et le Conseil fédéral ont-ils veillé à insérer dans les révisions législatives en cours les mesures propres à réaliser l'égalité de fait pour les handicapés et à faciliter leur intégration à part entière dans la société.

Projets en gestation

En matière de formation professionnelle, la nouvelle loi adoptée le 13 décembre 2002 donne la possibilité de déroger aux durées usuelles de formation, mesure importante pour les personnes handicapées, qui ont souvent, de par la force des choses, un cursus de formation non linéaire et observant un rythme différent de celui suivi par les personnes non handicapées. Elle prévoit aussi des subventions pour les mesures destinées à la formation et à la formation continue à des fins professionnelles de personnes handicapées.

La 4^e révision de l'assurance invalidité, qui est en préparation, prévoit l'octroi d'une nouvelle allocation pour imotent visant à

Panne de désir

donner aux handicapés qui nécessitent une assistance les moyens financiers d'adopter un mode de vie autonome.

En ce qui concerne la révision de la loi sur la radio et la télévision, le projet mentionne notamment l'obligation pour les diffuseurs proposant des programmes télévisés nationaux ou destinés aux régions linguistiques de rendre accessible aux malentendants et aux malvoyants une part équitable de leurs émissions.

Quant à la révision de la loi sur les publications, l'avant-projet contient entre autres une disposition aux termes de laquelle la publication sous forme électronique des recueils de lois et de la Feuille fédérale doit être conçue de manière à tenir compte des besoins des handicapés.

En matière d'emploi et de marché du travail, l'article 17 de la loi sur l'égalité pour les handicapés autorise le Conseil fédéral à mettre en œuvre ou à tester des systèmes incitatifs et de prévoir notamment des contributions aux investissements consentis en vue de créer ou d'aménager des postes de travail adaptés aux handicapés. Par ailleurs, une étude importante est actuellement en cours pour examiner la faisabilité d'un système de salaire compensatoire. Cet instrument, dont la nécessité et l'attractivité doivent encore être prouvées, permettrait à des handicapés d'être engagés sur le marché ordinaire du travail, d'y être rémunérés par leurs employeurs conformément à leurs prestations effectives et de percevoir un salaire compensatoire, qui comblerait le déficit salarial imputable au handicap.

Guy Métrailler

Mon épouse – en secondes noces – est un peu plus jeune que moi. Nous nous sommes toujours bien entendus. Cependant, depuis quelque temps, et notamment depuis que je suis à la retraite, je suis moins actif sur le plan sexuel, alors que mon épouse en souhaiterait un peu plus. Que faire?

M. Ph. B.

En deux mots: en parler! Profitez de votre entente pour privilégier la communication à ce sujet. En effet, la situation que vous décrivez est fréquente et diverses raisons peuvent en être à l'origine. La discussion est nécessaire pour cerner quels facteurs entrent en jeu chez vous!

Il arrive que la retraite de l'un des conjoints déstabilise l'équilibre du couple. La retraite peut être vécue comme une perte au niveau social et toute une adaptation est nécessaire pour que l'image de soi soit, par d'autres biais, maintenue ou renforcée. Le couple doit bien sûr négocier ces changements dans son quotidien. Souvent cette période coïncide soit avec l'autonomisation des enfants, soit avec la présence (parfois exigeante) de petits-enfants. Tous ces facteurs peuvent influer sur le désir.

Evolutions différencierées

Qu'en est-il au juste de l'échange au niveau sexuel? Prenons par exemple un couple dans lequel l'épouse vit la période de la ménopause et ses

transformations physiques. En même temps, le corps de l'homme change avec l'âge et certaines choses lui laissent penser (à tort!) que sa sexualité touche à sa fin. Disséquons comment ces évolutions anatomiques et fonctionnelles différentes peuvent décourager un couple face à la sexualité.

Tout d'abord, dans le cas de figure évoqué, comment la ménopause est-elle vécue? Le fait de ne plus devoir se soucier de contraception «libère» un certain nombre de femmes, qui trouvent dans la sexualité un épanouissement inconnu auparavant. Le traitement hormonal peut, pour certaines femmes, également contribuer à une montée du désir. Cette manifestation de désir peut vous intimider si de votre côté, vous avez besoin de ralentir un peu le rythme! En effet, avec les années vous avez sans doute remarqué que votre érection n'apparaît plus aussi rapidement et qu'il vous faut davantage de stimulation directe, tactile. Attention à ne pas voir ces changements comme une impuissance! Le grand piège serait de vous concentrer sur votre érection alors que votre



épouse a peut-être davantage besoin de se sentir aimée et désirable dans votre regard. Passez plutôt un bon moment à vous câliner... sans faire de la pénétration l'unique but.

Expliquez-lui que la relative lenteur de votre réaction physique n'est pas due à son apparence à elle, que vous la trouvez toujours aussi séduisante... et que vous avez besoin de plus de temps entre deux rapports car la période réfractaire s'allonge avec l'âge. Le dialogue (avec ou sans l'aide d'un/e sexologue) sur vos nouveaux besoins en matière d'excitation et sur votre évolution naturelle à chacun vous permettra de continuer à échanger de bons moments avec votre épouse.

**Laurence Dispaux,
psychologue et sexologue**

Pour vos questions:
Générations
Case postale 2633
1002 Lausanne
e-mail:
ldispaux@hotmail.com

Informations romandes

VAUD

PRO SENECTUTE – Sorties – petites fugues – Gastronomie, le jardin des Alpes dans votre assiette, mardi 13 mai, à Villars-sur-Ollon (Fr. 80.–, transport inclus); baptême de l'air, vol en avion et visite de l'aéroport de La Blécherette (reporté en cas de mauvais temps), mardi 6 et jeudi 8 mai (prix: Fr. 85.–); danse contemporaine au théâtre de Vidy à Lausanne, mardi 20 mai, 17 h; musique classique au Théâtre Benno Besson à Yverdon, vendredi 23 mai, 18 h; thé dansant, au Voile d'Or Café, à Lausanne-Vidy, mardi 26 mai, de 14 h à 17 h 30 (Fr. 10.–); séjour de Cluny à Tournus en France, un voyage à travers l'art et l'histoire du 15 au 16 mai; séjour de jass à l'Eurotel Victoria à Villars-sur-Ollon, du 16 au 20 juin. Séminaire de préparation à la retraite, 15, 26 et 27 mai (rens. Patrice Paoletti, tél. 021 711 05 24). Atelier équilibre: prévention des chutes (rens. Gladys Beney, tél. 021 646 17 21).

Centres de rencontre, à Lausanne: Centre Pierre-Mercier (021 323 04 23); Cotterd de Chauderon, (021 323 80 22); Centre de la Confrérie, ouvert un dimanche par mois, (021 625 29 16); Centre Val Paisible, ouvert un dimanche par mois, (021 653 23 90); Cotterd de Bellevaux (079 767 53 90). **Bex:** Croch' cœur (024 463 31 97). **Yverdon:** Centre de rencontres Les Alizés (024 426 10 38). **Nyon:** Centre Saint-Martin (022 362 07 66).

Pro Senectute Vaud, rue du Maupas 51, cp 752, 1000 Lausanne 9, tél. 021 646 17 21. Internet: vd.pro-senectute.ch.

L'ESCALE – Excursions, Sonloup, jeudi 1^{er} mai; Bernex, jeudi 22 mai; Vullierens, mercredi 28 mai. Contes de printemps, jeudi 1^{er} mai. Concert de cithares, mercredi 7 mai; musique classique, mercredi 7 mai. Lavey-les-Bains, jeudi 17 mai. Chansons, lundi 26 mai. Atelier équilibre, les mercredis jusqu'au 18 juin, 15 h 45 à 16 h 45 (rens. Pierre Tâche, tél. 021 944 25 21). Collège Courbet, La Tour-de-Peilz.

L'Escale, rue du Léman 7, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021 944 25 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Spectacle avec la troupe de théâtre La Rampe et l'Ensemble vocal masculin, samedi 17 mai, salle Orient-Ville à Lausanne, 15 h.

Secrétariat MDA, place de la Riponne 5, 1005 Lausanne, tél. 021 321 77 66.

CYBER-ATELIER – Aux portes de Lausanne, ouverture d'un lieu où les seniors peuvent surfer, bénéficier de formations et de conseils pour se familiariser avec le monde virtuel. Crissier, Centre Garcia Lorca, rue des Alpes 61, les mercredis de 14 h à 17 h (rens. M. Niederhauser, tél. 021 691 82 13 ou 079 329 98 52).

AVIVO, section de Lausanne, Place Chauderon 3, 1003 Lausanne, tél. 021 312 06 54, e-mail: avivo@fressure.ch.

MAISON DE LA FEMME, Fondation Madeleine Moret, av. Eglantine, 1006 Lausanne, tél. 021 323 33 22.

CONTEURS – «Le conte en Bretagne, entre tradition et modernité», par Xavier Lesèche, conteur breton, jeudi 15 mai, de

10 h à 12 h, salle de paroisse de l'église Saint-Marc, av. Severy 1, Lausanne.

COPPET – Rencontre nationale des dentellières suisses, samedi 17 mai. Exposition de travaux du concours «Rêverie au bord du lac» au Château, du 17 mai au 1^{er} juin.



RETRAITE – Séminaire de préparation, tous les mardis du 20 mai au 24 juin, Montreux, hôtel Bristol, av. de Chillon 63, à 20 h. Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite, tél. 021 924 23 65 ou 021 924 20 42.

GENÈVE

PRO SENECTUTE, rue de la Maladière 4, 1205 Genève, tél. 022 807 05 65, fax 022 807 05 80; e-mail: info@ge.pro-senectute.ch.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Minibus-évasion, Lyon, mardi 6 mai; le Vully, mercredi 16 mai; les Houches et le parc Merlet, mardi 21 mai. Amis du rail, Rapperswill, jeudi 15 mai. Evasion-montagne, jeudis 1^{er} et 15 mai. Marchons ensemble, 7, 8, 14, 24, 27 mai. Visite guidée de l'imprimerie SRO Kündig à Genève, jeudi

8 mai. Conteurs, conférence publique, «Le conte en Bretagne, entre tradition et modernité», par Xavier Lesèche, conteur breton. Centre culturel Saint-Boniface, av. du Mail 14, mardi 13 mai de 10 h à 12 h.

MDA, 2, bd Carl-Vogt, case postale 14, 1205 Genève, tél. 022 329 83 84.

AVIVO -Voyages, Bretagne (1), 9 au 18 mai; Egypte, 30 mai au 8 juin; lac d'Orta, 18 au 21 juin; Buis (1), 30 juin au 4 juillet; Charente-Maritime, 6 au 13 juillet; Charmey, 1^{er} au 3 août; Vienne-Budapest-Prague, 17 au 27 juillet; Bretagne (2), 29 août au 7 septembre; Camargue, 27 septembre au 1^{er} octobre; en préparation: Pologne, Corse. Autres activités selon programme.

AVIVO, 25, rue du Vieux-Billard (1^{er} étage), 1205 Genève, tél. 022 329 14 28.

CARITAS – Excursions, cabane des Sommets, mardi 13 mai; le carmel du Reposoir (France), jeudi 22 mai. Club des randonneurs, les Pléiades, mercredi 14 mai. Voyage, les grandes abbayes de Bourgogne, du 21 au 23 mai. Rencontres du dimanche, à l'Oasis, rue de Carouge 51-53, de 11 h 30 à 16 h, repas à 12 h 15.

CARITAS, rue de Carouge 53, 1205 Genève, tél. 022 708 04 44 (après-midi).

CINÉMA DES AÎNÉS – *La Banquière*, de Francis Girod (1980), avec Romy Schneider et Jean-Louis Trintignant, lundi 5 mai, 14 h 30. Auditorium Ardit-Wilsdorf, 2, av. du Mail, Genève. Rens. CAC Voltaire, tél. 022 320 78 78.

UNI 3 – Université du 3^e âge, rue de Candolle 2, CP,

1211 Genève 4, tél. 022 705 70 42. Ouvert le matin de 9 h 30 à 11 h 30.

OBJECTIF SANTÉ – La cuisine méditerranéenne, découvrir ses bienfaits pour la santé. Mardis 6 et 13 mai, 18 h.

Objectif santé, 75, rue Liotard, 1203 Genève, tél. 022 420 23 00.

NEUCHÂTEL

PRO SENECTUTE – Randonnées de marche Neuchâtel, bords du Lac de Biel, mardi 6 mai; Chaumont-Enges, mardi 20 mai. Randonnée des Montagnes, Geneveys-s / Coffrane-Montmolin-Rochefort-Chambrelen, jeudi 8 mai. Séjour de marche à Davos en juin (inscriptions nécessaires). Cours de gymnastique du 3^e âge dans tout le canton. Cours de danses traditionnelles au Locle, La Chaux-de-Fonds et Colombier.

Aînés + Sport, av. Léopold-Robert 51, case postale, 2301 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 911 50 07, le matin.

MOUVEMENT DES AÎNÉS, section neuchâteloise, rue de l'Hôpital 19, case postale 830, 2001 Neuchâtel, tél. 032 721 44 44, fax 032 725 04 80.

AVIVO – Permanence hebdomadaire, mardi de 9 h à 11 h, 2, rue du Seyon (immeuble Payot), Neuchâtel, tél. +

fax 032 725 78 60. E-mail: avivone@swissonline.ch. Site: avivo-neju.ch.

LECTURE – L'association neu-châteloise Lecture et Compagnie a pour but d'offrir des lectures à la demande de personnes seules, handicapées, âgées, etc. Exposition de photographies «A l'écoute d'un regard, au fil de la vie», à voir du 8 mai au 5 juin, à l'école d'Etudes sociales et pédagogique de Lausanne. Rens. 032 731 70 41 ou 751 57 57.

VALAIS

PRO SENECTUTE, Sion et environs – Activités diverses selon programme.

Pro Senectute, rue des Tonneliers 7, 1950 Sion, tél. 027 322 07 41.

PRO SENECTUTE, Martigny, Entremont, Monthey – Thés dansants, salle communale de Martigny dès 13 h 30, lundis 12 et 26 mai. Autres activités selon programme.

Pro Senectute, ch. d'Octodure 10b, 1920 Martigny, tél. 027 721 26 42, fax: 027 721 26 41.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Secrétariat MDA, tél. 027 203 27 89.

Fribourg

PRO SENECTUTE, rue Saint-Pierre 10, 1700 Fribourg,

tél. 026 347 12 47, internet: www.fr.pro-senectute.ch.

MOUVEMENT DES AÎNÉS, section fribourgeoise, case postale 60, 1709 Fribourg, tél. 026 424 45 02.

BIENNE

PRO SENECTUTE – Randonnée au bord du lac de Hallwill (4 1/2 heures), mercredi 14 mai. Promenade du dimanche, 18 mai.

Biel-Bienne, quai du Bas 92, case postale, 2501 Biel, tél. 032 328 31 11, fax 032 328 31 00. E-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch. Internet: www.pro-senectute.ch.

JURA BERNOIS

PRO SENECTUTE – Jura bernois, rue du Pont 4, 2710 Tavannes, tél. 032 481 21 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS – Biel et Jura bernois, Jean-Philippe Kessi, président, Moutier, tél. 032 493 23 27 ou Secrétariat du MDA Neuchâtel, rue de l'Hôpital 19, case postale 830, 2001 Neuchâtel, tél. 032 721 44 44.

JURA

PRO SENECTUTE – Randonnées et Nordic walking, mardis 6, 13, 20 et 27 mai. Sorties à vélo, la Haute-Sorne, mercredi 14 mai; Franches-Montagnes, mercredi 28 mai. Séjour marche et vélo à Thusis, dans les Grisons du 23 au 28 juin. Autres activités: aquafitness, gymnastique, danses traditionnelles, soft-tennis et Atelier équilibre. Nouveau: groupe de danse aux Breuleux (*lire page 40*).

Pro Senectute, Aînés + Sport, Michèle Droux Siegenthaler, tél. 032 421 96 18.

AVIVO – Renseignements: M. Paul Wernli, route de Bâle 14, 2805 Soyhières, tél. 032 422 01 64.

Voyages MDA

Islande

Lumières et magie du Nord

Prestations: vols de ligne Genève-Reykjavik et ret., taxes d'aéroport, transferts, hôtel*** à Reykjavik, hôtels et auberges simples mais corrects pour les autres étapes, petits-déjeuners et 7 repas, circuit selon programme en car privé.

Prix: Fr. 3985.– (MDA: Fr. 3885.–)

Dates: du 28 juillet au 5 août 03.

Autun (Bourgogne)

Spectacle au théâtre antique

Prestations: voyage en car, hôtel**** au centre-ville, petits-déjeuners et 5 repas de midi (boissons comprises), spectacle gallo-romain, visites et excursions avec guides locaux.

Prix: Fr. 1165.– (MDA: Fr. 1065.–)

Dates: du 8 au 12 août 2003.

Les Pouilles

Séjour balnéaire en Italie

Prestations: vols de ligne Genève-Bari et retour, taxes d'aéroport, transferts, hôtel**** à Torre Canne situé directement sur plage de sable, demi-pension, visite et excursions selon programme avec guide.

Prix: 1995.– (MDA: Fr. 1895.–)

Dates: du 29 août au 7 septembre 2003.

Tence (Haute-Loire)

Randonnées pédestres

Prestations: voyage en car, séjour au Village-Vacances VAL (piscine en plein air chauffée), pension complète, randonnées pédestres et visites selon programme, une excursion avec le train du Vivarais, animations en soirée.

Prix: Fr. 1395.– (MDA: Fr. 1295.–)

Dates: du 6 au 13 septembre 03.

MDA VOYAGES VACANCES, place de la Riponne 5, case postale 373, 1000 Lausanne 17, tél. 021 321 77 60.

Valais

Landsgemeinde des aînés

La Fédération valaisanne des retraités, forte de 6000 membres, organise en collaboration avec d'autres associations un grand rassemblement des aînés. Cette Landsgemeinde, ainsi intitulée par les organisateurs, veut faire entendre la voix des seniors en matière morale, politique, sociale et économique. La rencontre a lieu le 6 juin à Saint-Germain-Savièse.

Renseignements: Fédération valaisanne des retraités, tél. 027 722 10 79 ou 027 395 20 57.

OCPA

La période des vacances d'été approche. Pour les familles ou l'entourage d'un proche âgé, qui par leur aide et leur soutien, lui permettent de rester à domicile, la perspective d'une absence prolongée est souvent source de préoccupations.

Séjour de courte durée dans un EMS

Une réponse à ce problème est l'accueil temporaire de la personne âgée dans un EMS (établissement médico-social). Il est toutefois nécessaire de prévoir et de réserver à temps la période souhaitée. L'OCPA établit et tient à disposition la liste hebdomadaire des places et des périodes disponibles en Unité d'accueil temporaire (UAT). A Genève, quatorze EMS sont autorisés à accueillir de manière temporaire des personnes âgées, domiciliées dans le canton, et mettent à leur disposition une chambre individuelle.

La durée d'un séjour en Unité d'accueil temporaire est au minimum de 5 jours et de 30 jours au maximum. Il est possible de faire plusieurs séjours dans l'année,

dans des EMS différents, mais la durée totale des séjours est limitée à 60 jours. Un certificat médical, établi par le médecin traitant, est nécessaire.

Le but d'un séjour de courte durée dans un EMS consiste à permettre à la famille ou à l'entourage d'une personne âgée, ayant besoin d'aide pour rester à domicile, de prendre des vacances ou de bénéficier d'un temps de repos. Mais aussi, l'expérience vécue par la personne elle-même lui donne l'occasion de découvrir, de se faire une idée personnelle et de se familiariser avec la vie en EMS.

Coût et financement

Un séjour en UAT coûte Fr. 137.– par jour. Les soins infirmiers ainsi que les soins de base sont facturés à la caisse maladie par l'établissement. Un montant de réservation de Fr. 400.–, payable à l'avance, est demandé. Un contrat précisant les conditions financières et les modalités d'accueil est établi par l'EMS avant le séjour et signé par les deux parties.

Si vous êtes bénéficiaire de prestations complémentaires à l'AVS, l'OCPA peut participer au coût de votre séjour en UAT, à raison du prix de journée de Fr. 137.–, moins Fr. 20.– déduits pour les repas, ce montant étant inclus dans la prestation qui vous

est versée. De plus, l'OCPA prend en charge la participation (franchise et 10%) réclamée par l'assurance maladie pour les soins.

Les personnes qui ne touchent pas de prestations de l'OCPA, mais auxquelles le paiement du séjour en UAT pose problème, peuvent adresser à l'OCPA

la facture de l'EMS, accompagnée d'une formule de demande de prestations dûment remplie et des justificatifs requis.

» Pour tout renseignement: OCPA, secteur juridique et d'information, tél. 022 849 77 41.

Jura

Danser aux Franches-Montagnes

Un quatrième groupe de danse pour aînés va voir le jour dans le canton du Jura. Après Cornol, Delémont et Porrentruy, ce sont les Franches-Montagnes qui entrent dans la ronde. Une démonstration, assurée par le groupe de Delémont, a eu lieu le 1^{er} avril aux Breuleux, pour présenter cette discipline dynamique qui multiplie les attractions: musiques entraînantes, rencontres assurées, plaisir du mouvement qui maintient en forme. «La danse nous prend, nous envahit et nous offre des moments privilégiés, où toute autre préoccupation est exclue. Plus de soucis quand on danse, ou juste celui de réaliser les pas et les figures!» Les danses en

cercle et en ligne ont l'avantage d'être accessibles à toutes et à tous, moyennant un peu de sens rythmique, souligne Pro Senectute Aînés+Sports. Elles contribuent à se maintenir en forme, par leur effet bénéfique sur les qualités de coordination, l'équilibre, la circulation sanguine, la souplesse, les articulations et la mémoire. Les monitrices et moniteurs bénéficient d'une formation de base approfondie, entretenue par des cours de perfectionnement annuels. Le groupe des Franches-Montagnes sera conduit par Christiane Bühler, qui reste à disposition pour tout renseignement au 032 968 43 56 (Pro Senectute Jura, tél. 032 421 96 10). **N. R.**

OCPA

Office cantonal des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 378
1211 Genève 29
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil au public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h



Bérénice Robert, présidente de la Fondation Madeleine Moret.

Une très belle maison de maître, située à l'avenue Eglantine, à Lausanne, bourdonne des multiples activités qu'elle abrite. C'est la Maison de la femme.

Une maison pour les femmes

Cette maison a ceci de particulier que les hommes y sont les bienvenus et qu'ils s'y rendent volontiers. Pourquoi, alors, nommer ces lieux Maison de la femme? Bérénice Robert connaît le fin mot de l'histoire: «Dans les années 40, explique-t-elle, les Unions de femmes du canton de Vaud (UDF) rêvaient d'une maison pour abriter leurs rencontres et de bureaux où travailler à l'amélioration de la situation des femmes sur tous les plans. Dans ce but, elles organisaient des ventes, des marchés, diverses activités payantes. Une récolte de fonds qui aurait pu durer très longtemps si Madeleine Moret n'était pas intervenue!»

A sa mort en 1973, celle-ci, membre de l'Union des femmes de Lausanne, laisse en héritage à ses consœurs sa maison et les dépendances de l'avenue Eglantine 6. Pour les membres de l'UDF, il s'agit alors de transformer l'intérieur de la bâtie pour l'aménager en fonction des vœux exprimés dans son testament par

la donatrice. L'inauguration officielle eut lieu le 30 septembre 1976 et quelques mois plus tard la Fondation Madeleine Moret était créée, dirigée par un comité de neuf membres. Le testament de Madeleine Moret était formel, la fondation devait avoir pour but, outre de servir de tremplin à la lutte et à la protection des droits et intérêts de la femme et de la société en général, de «travailler au développement culturel et artistique des femmes par des conférences, cours, discussions, expositions, bibliothèque et tout autre moyen de diffusion culturel».

Parfaitement respectée, cette partie du testament ouvre les portes de la Maison de la femme à des écrivains, peintres, musicologues – hommes ou femmes – voyageuses et voyageurs au long cours, conteuses ou conteurs et la liste n'est pas exhaustive! Par ailleurs, une fois par mois, discussions, lectures et jeux – scrabble, jass, etc. – réunissent une vingtaine de femmes devant une tasse de thé à l'enseigne d'«Un diman-

che ensemble». Toutes les activités et tous les services qu'abrite cette maison très conviviale sont gratuits. On peut aussi recourir à des conseils juridiques gratuits. Ce service, qui s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes et aux familles, est ouvert une heure par jour du lundi au vendredi, sans rendez-vous.

La Maison de la femme où se pratique le bénévolat sur une grande échelle, œuvre dans la

discréption. Revers de la médaille: on la connaît mal! Or, elle est ouverte chaque jour et s'il vous prend l'envie de la visiter, vous serez accueilli(e)s avec le sourire, une bonne tasse de thé et en prime, de la chaleur humaine. De quoi vous réconcilier avec la vie!

Marie-Thérèse Jenzer

» Fondation Madeleine Moret, secrétariat, tél. 021 323 33 22.

Bientôt un café-rencontre

Depuis 10 ans, Bérénice Robert préside l'Union des femmes et depuis 1992, elle est la présidente de la Fondation Madeleine Moret. «Pour cet automne, nous avons le projet d'ouvrir un café-rencontre pour débattre, avec le public, de différentes questions: comment reprendre une vie professionnelle, renouer avec les études, rencontrer quelqu'un

et vivre un nouvel amour, etc.» Des thèmes de discussion que n'aurait certainement pas reniés Madeleine Moret (1901-1973) qui, pionnière parmi les pionnières, fut la «première femme suisse à avoir obtenu, en 1927, la concession fédérale de radio émetteur». Mais ses intérêts éclectiques l'ont aussi amenée à la musique, à la peinture et à la poésie.

Fribourg

Retraite: retrouver le dialogue

La retraite est source de changements pour les couples. L'Office familial de Fribourg les aide à trouver un nouvel équilibre dans le quotidien.

A la retraite, les couples écrivent une nouvelle page de leur vie à deux. L'Office familial de Fribourg a constaté ces dernières années une recrudescence des demandes de conseil conjugal de la part de personnes qui ont pourtant de longues années de vie commune. Pour y répondre, ce service propose des rencontres de réflexion et d'échange.

«Au moment de la retraite, les habitudes des deux personnes sont bouleversées, explique Sonja Hungerbühler, directrice de l'Office familial. Elles doivent passer beaucoup plus de temps ensemble et réaménager leur quotidien.» Et là, les difficultés peuvent surgir: le mari veut s'insérer dans les activités que la femme faisait seule jusqu'ici, ou bien le mari aimerait entreprendre beaucoup de choses et la femme a son travail ménager... Parfois, des dépressions se manifestent, en raison de la perte du statut professionnel ou, pour la femme restée au foyer, parce qu'elle se sent tout à coup privée d'une certaine liberté.

«La communication, ou justement les problèmes de communication, sont au centre des conflits conjugaux, précise Sonja Hungerbühler. Nos groupes de rencontre ont un rôle de préven-

tion et d'apprentissage.» Il faut apprendre à se parler, et pas seulement pour dire «passe-moi le sel». Dans ce dialogue retrouvé, les besoins de chacun sont pris en compte, besoin d'activités communes et de temps «pour soi», besoin d'espaces personnels, notamment. Des intérêts nouveaux peuvent émerger et la complicité de couple se vivifier ou renaître. Tout un programme...

Annette Wicht

»» **Renseignements:** Office familial de Fribourg, Sonja Hungerbühler, tél. 026 323 29 83. Les groupes se rencontrent deux fois par mois, une participation financière est demandée.



D.R.

Dans le couple, chacun doit mettre du sien !

Neuchâtel

Qu'est-ce que l'aphasie ?

L'aphasie est la perte complète ou partielle du langage, qui survient à la suite d'une atteinte cérébrale. Des groupes d'entraide permettent aux aphasiques de trouver de nouveaux repères.

Au sein du groupe neuchâtelois des aphasiques, baptisé «Espace d'évasion», ses membres peuvent échanger leurs expériences. Le groupe effectue en outre un travail d'information sur ce handicap et ses conséquences. En effet, l'ignorance conduit souvent à considérer les aphasiques comme mentalement perturbés alors que leurs connaissances intellectuelles sont intactes. Leur vie quotidienne est semée d'embûches et les malentendus fréquents.

La vingtaine de membres que compte «Espace d'évasion» se retrouvent régulièrement autour d'activités diverses. L'une des plus appréciées est la partie de cartes hebdomadaire. Des soirées avec un repas ou en regardant un film sont pour eux autant d'occasions de recréer des contacts sociaux, trouver de nouvelles formes de communication et améliorer le langage. Certains aphasiques utilisent l'art comme moyen d'expression.

Des thérapeutes, aidés par des bénévoles, encadrent les rencontres d'aphasiques. Selon Thérèse von Wyss, logopédiste accompagnant régulièrement le

groupe, les réunions sont empreintes de bonne humeur et permettent aux participants de redécouvrir les aspects positifs de la vie.

Ariane Geiser

»» **Adresses utiles:** Groupe neuchâtelois des aphasiques: Vaclav Horak, rue de Corte-neaux 7, 2034 Peseux, tél. 032 731 10 88.

E-mail: vav@bluewin.ch.

»» **Informations sur l'aphasie:** journal Aphasia et brochure «L'aphasie – qu'est-ce que c'est?». A commander auprès de la Communauté suisse de travail pour l'aphasie (CSA), Zähringerstr. 19, 6003 Lucerne. Internet: www.aphasie.org.